

RENNES METROPOLE : consultation du public - Programme local de prévention des déchets 2023-2028 - réponses aux observations - 23/02/2023						
Référence	Lieu	Date de publication	Adresse IP	Contribution	Commentaires & Réponses	Résumé
39	Web	21/01/2023 23:24	Provenance n°32	orienter les dons des particuliers par exemple en disposant de petites bornes dédiées soit en déchèterie, ou soit dans des lieux de passage, aux noms d'associations locales qui récupèrent des vêtements ou autres (Je pense à La belle déchette, L'équipière, ...).	Le programme "Réduire nos déchets" prévoit la mise en place de locaux reemploi dans 100% des déchèteries d'ici 2030. Les objets sont ensuite récupérés par des associations partenaires.	Locaux réemploi Don aux associations
38	Web	21/01/2023 21:47	Provenance n°31	<p>Bravo pour ce travail et les restitutions aux citoyens qui l'accompagne. Vous prenez le sujet de la réduction des déchets à bras le corps, merci ! et les axes choisis dans le programme réduire les déchets sont très pertinents, rien à ajouter.</p> <p>Au vu de ce qui se passe dans certaines agglomérations, il semble important que les citoyens adhèrent aux nouvelles mesures futures pour éviter les incivilités. Rien ne serait plus dommageable dans ce domaine que des dépôts sauvages qui ruineraient le travail accompli.</p> <p>Aussi, la transition entre le système actuel et la nouvelle organisation ne doit pas se faire du jour au lendemain. Pendant un temps, le temps nécessaire la nouvelle organisation et l'ancienne doivent cohabiter (exemple : espacement plutôt que suppression du ramassage des végétaux), sans quoi, dans cette période que nous vivons où l'adaptation est permanente, certains citoyens contourneront les nouvelles mesures.</p> <p>Aussi et surtout, tout le monde adhérera plus volontiers si la facture diminue en même temps que les déchets, ou si les efforts sont payants, c'est beaucoup plus incitatif.</p> <p>Il paraît important aussi de pouvoir répondre facilement aux questions qui se poseront avec une nouvelle organisation ; répondre à des questions d'internautes par exemple, créer un site qui permette de trouver la solution aux questions des particuliers, ou permettre aux citoyens de s'exprimer au niveau de leur mairie, par exemple</p> <p>Au passage, je signale pour répondre à une question posée que de nombreux petits commerçants du bassin rennais n'ont aucun problème de tare avec les contenants. Peut-être que les grandes surfaces répondent moins bien sur ce sujet.</p> <p>La perspective de voir les quantités de déchets diminuer est une bonne nouvelle pour nous et notre planète. Tous nos encouragements à nos élus qui oeuvrent pour tous !</p>	<p>La mise en place de nouvelles modalités de collecte des déchets (biodéchets) ou l'évolution de certains services (la collecte des végétaux ou l'accueil des tontes en déchèterie) se feront avec un accompagnement renforcé des usagers afin d'assurer une transition concertée et de répondre aux questions spécifiques.</p> <p>La tarification incitative (c'est-à-dire le fait de facturer en fonction de la quantité de déchets produits) n'est pas envisagée (sur le mandat actuel) à Rennes Métropole.</p> <p>Il existe déjà sur metropole.rennes.fr, une page dédiée à la question des déchets où les internautes peuvent trouver des réponses aux questions sur le tri, ou encore les services à leur disposition.</p>	<p>Progressivité des évolutions de service Favorable à la tarification incitative Accompagnement des habitants dans les évolutions de services Acceptation des contenants vrac par les pros</p>
37	Web	20/01/2023 21:40	Provenance n°30	<p>A ce jour, nous sommes déjà eco-citoyen. Beaucoup de citoyens ne mettent aucun déchet vert, ont des poules et ont déjà un composteur maison.</p> <p>En 2022, après une augmentation de 31% du taux(taux de 5,7 à 7,5%) vous allez réduire le passage tous les 15 jours pour les poubelles noires. Aussi, Je pense que la redevance baissera de 25% car le passage des poubelles noires sera tous les 15 jours.</p> <p>Vous augmentez les taxes et vous diminuez le service.</p> <p>Bonjour l'environnement local, les familles avec des bébés et les personnes âgées avec des protection devront stocker dans des sacs leurs déchets dans des sachets où la faune local se fera un plaisir de les défoncer. Je ne parle pas des déchets de poissons qui faudra stocker chez soi. Peut être qu'il faudra manger du poisson tous les 15 jours.</p> <p>Vous préférez avoir des bureaucrates pour traiter les dossiers et vous oubliez l'essentiel les concitoyens qui sont laissés pour compte.</p> <p>Un bon pragmatisme est plus pertinent que d'avoir des grandes assemblées où vous ne tenez pas compte de l'avis du terrain.</p> <p>Merci pour cette consultation qui est valable que si vous tenez compte de ces propos. un métropolitain rural.</p>	<p>La TEOM a évolué en 2022 pour les raisons suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - coûts de détournements des déchets pendant les travaux de rénovation de l'Unité de Valorisation Energétique de Villejean - augmentation des coûts de collecte et de traitement (inflation et augmentation de la TGAP - fixée par l'état) - évolution réglementaire avec l'obligation du tri à la source des biodéchets <p>La baisse des fréquence de collecte des ordures ménagères à une collecte toutes les 2 semaines pour l'habitat pavillonnaire se justifie par :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la faible utilisation du service hebdomadaire : un taux de présentation moyen des bacs de 55 %, couplé à un taux de remplissage moyen des bacs faible (environ 40 %). - l'obligation du tri à la source des biodéchets (les biodéchets représentent 34 % de nos Omr) - la nécessité de trier plus (il ya encore 31 % de déchets valorisables dans la poubelles grise - verre, emballage, papiers...) <p>Parallèlement, la grille de dotation de bacs Omr est revue à la hausse. Les usagers dont le bac poubelle actuel ne pourrait accueillir 15 jours de déchets peuvent demander un changement de bac auprès de la métropole. Celui-ci est gratuit.</p> <p>Malgré la hausse de la TEOM, le coût / habitant de la gestion des déchets à Rennes Métropole se situe en dessous de la moyenne des coûts des autres Métropoles.</p> <p>Le taux de TEOM est également inférieur de 23% au taux moyen observé sur les Métropoles françaises. : Taux moyen observé sur les Villes de Métropole : hors Paris = 9.27 %</p>	<p>Contre les évolutions de services (C 0,5 ou végétaux) Réaction suite à la hausse de la TEOM</p>
36	Web	20/01/2023 20:12	Provenance n°29	<p>Pouvez-vous mieux préciser ce que vous attendez des habitants dans cette consultation publique ? En quoi consiste une contribution ? A donner des idées ? Apporter de telles précisions pourrait favoriser la participation...</p>	<p>Cette consultation publique avait pour objectif de recueillir les avis et observations des habitants sur le programme "réduire nos déchets". Suite à cette consultation, les observations ont été analysées par les services de Rennes Métropole et présentées la commission consultative d'élaboration et de suivi du programme. Le cas échéant, le document a été modifié avant sa validation en Conseil métropolitain.</p>	<p>Interroge sur la procédure</p>

Référence	Lieu	Date de publication	Adresse IP	Contribution	Commentaires & Réponses	Résumé
35	Web	20/01/2023 18:36	Provenance n°27	<p>à plusieurs reprises dans le document, il est fait référence à un projet de tarification incitative collective. Hélas, à aucun endroit, il n'est expliqué ce que serait cette tarification collective.</p> <p>Je suis favorable à une tarification incitative individuelle, pour tous habitants en maison individuelle, afin d'inciter à réduire ses déchets.</p> <p>Notre foyer (2 à 3 personnes selon les périodes) est exemplaire en matière de réduction des déchets. Nous n'achetons aucun aliment en conserve, surgelés ou plats préparés. Nous produisons tous nos légumes et la plupart des fruits. Pour les aliments de type épicerie (céréales...) c'est du vrac. Nous achetons très peu de vêtements et nous réparons, reprimons, réutilisons les tissus... on a du mal à voir où sont nos marges de progrès. Nous mettons au ramassage la poubelle grise en gros une à deux fois par mois, souvent pas pleine et la poubelle jaune moins d'une fois par mois. Nous ne portons aucun déchets végétaux à la déchèterie et pour le reste, c'est peut être une fois tous les 2 à 3 ans. A côté de nous, nous voyons certains voisins qui sortent leurs poubelles grises et jaunes bien pleines à chaque ramassage.</p> <p>Pour nous remercier, nous avons vu notre taxe d'enlèvement des OM augmenter de 36% en 2022, on connaît les raisons, mais il n'a pas été précisé si c'était à titre provisoire ou pas.</p> <p>Il n'y a donc aucune "récompense" des citoyens vertueux.</p> <p>Ce que nous avons compris d'une redevance collective à Nantes ne laisse pas augurer d'une amélioration de la situation pour les habitants des maisons individuelles même lorsque leur comportement citoyen est exemplaire.</p>	<p>La tarification incitative (c'est-à-dire le fait de facturer en fonction de la quantité de déchets produits) n'est pas envisagée durant le mandat actuel à Rennes Métropole. Sur un plan opérationnel et financier, la tarification incitative individuelle est inadaptée au contexte très urbain de Rennes Métropole (forts investissements, complexité technique de mise en oeuvre, nombreux personnels administratifs nécessaires). La loi exigeant l'unicité du mode de financement sur une même métropole, il n'est pas possible de proposer une tarification incitative aux seuls pavillons.</p> <p>La tarification « incitative collective » reposerait sur l'émulation collective, les déchets facturés (ordures ménagères, emballages) étant mesurés « collectivement » par secteur (rues, îlot, quartier, commune). Un tel dispositif ne peut être mis en oeuvre aujourd'hui faute de cadre réglementaire mais il est prévu de poursuivre les échanges autour du projet : soutenir des propositions d'amendement au projet de loi de finances en s'appuyant sur Amorce et France Urbaine, alimenter les réflexions du groupe de parlementaires mandaté sur le sujet...</p>	Favorable à la Tarification incitative Réaction suite à l'augmentation de la TEOM
34	Web	19/01/2023 19:33	Provenance n°28	<p>D'abord quelques commentaires concernant la composition de la CCES : 5 personnes pour représenter les citoyens, c'est bien maigre... pourtant, je crois savoir par l'une des personnes choisies par tirage au sort que je connais, que ce n'est pas par manque de candidatures de personnes intéressées ; je m'étonne par ailleurs qu'il n'y ait aucun représentant d'institutions sanitaires et d'hygiène, en ces temps de pandémie, d'épizooties diverses et de risque accru de zoonoses ; les rats vecteurs de diverses maladies, adorent fréquenter les composteurs où l'on fourre tout et n'importe quoi ; il n'y a pas que les frelons asiatiques et les chenilles processionnaires qui se répandent ; les tiques, les aoûtats qui se plaisent dans les herbes folles et les moustiques qui aiment les eaux croupissantes, les eaux grises, tout ce petit monde gagne nos contrées avec le réchauffement climatique !</p> <p>Le puçage des bacs à ordures existants est prévu selon votre calendrier, en 2023 : à quelle période et comment serons nous avertis ? Quelles informations enregistreront-elles et transmettront-elles au logiciel de gestion des producteurs (j'ai bien noté l'ouverture des compteurs de production pour les déchets du quotidien en 2024) . Si le ramassage devait se réduire de façon drastique dans sa fréquence, je ne laisserai pas la vermine envahir la poubelle et ferai usage de produits désinfectants.</p> <p>Bilan de la redevance spéciale prévu en 2023 : s'agit-il des 0,0858% de taxes spéciales qui s'ajoutent aux 7,50% des taxes ordures ménagères, qui figurent sur l'avis d'impôts de taxes foncières pour 2022 ? ou d'une autre taxe modulable, semble-t-il, qui viendrait s'y ajouter ?</p> <p>Test du contrôle d'accès sur une déchèterie, pour les particuliers, prévu en 2024 et précisé dans un article de Ouest-France du 16/12/22 (j'ai pu déjà constater que la déchèterie de Villejean est déjà toute équipée pour ce faire) : tout le monde ne possède pas cette carte Korrigo prévue pour les transports en commun et NE SOUHAITE PAS la posséder compte tenu de tous les renseignements à fournir au regard de ma fréquence d'utilisation des dits transports ; je préfère recharger ma carte de tickets selon mes besoins. Ras-le-bol de ce pistage et de cette traçabilité , nous ne sommes pas du cheptel ! Si vous souhaitez en réserver l'accès aux résidents de chaque commune concernée, il y a d'autres possibilités de vérifications moins intrusives comme de demander la présentation d'une pièce d'identité avec une photo permettant de reconnaître le conducteur, assortie d'une quittance concernant le lieu de résidence de la personne (même nom, même adresse) .</p> <p>Les déchets verts : je trouve déjà le système actuel parfaitement inéquitable dans la mesure où c'est 5 poubelles et 3 fagots pour tous quelque soit la surface du terrain concerné ; dans notre lotissement, cela va du simple au double (de 400 à 800 m2) , le linéaire de clôture est aussi très variable d'une parcelle à l'autre, certains ont des haies vives d'autres des clôtures en matériaux divers; indépendamment des modes d'entretien et des pratiques plus ou moins vertueuses, cela ne génère rien.</p> <p>Tout d'abord, bravo pour cette consultation.</p> <p>Voici quelques remarques et suggestion</p> <p>fiche 7 : apporter une information précise avec des exemples précis sur tous les emballages non recyclables, ou compliqués à recyclés et, pour les mêmes produits contenus, donner des exemples d'emballages totalement recyclables. Ceci afin de permettre aux citoyens consommateurs de choisir ses produits en toute connaissance et, implicitement, boycotter les produits dont les emballages ne sont pas recyclables.</p> <p>Sur la consommation d'eau du robinet, au lieu de l'eau en bouteille, bien sûr (je le fais depuis toujours), mais RM et les services d'eau doivent être très clairs, transparents et précis sur les polluants analysés, non analysés, présents, les risques....</p> <p>Parfois, j'ai des doutes et je me demande si je fais bien de boire de l'eau du robinet, surtout quand j'entends les asso environnementales : perturbateurs endocriniens, microplastiques, pesticides, restes d'antibiotiques.... En tout cas, de nombreux amis ou membre de la famille achètent de l'eau en bouteille parce qu'ils doutent de la qualité réelle de l'eau du robinet et des performance des systèmes d'épuration et doute d'autant plus qu'on change les normes pour les mesures</p>	<p>Un comité des usagers avait été constitué en 2021 pour la concertation pour l'élaboration du plan stratégique déchets. Suite à cette concertation, il a été proposé aux 36 usagers de poursuivre leur investissement en intégrant la CCES. Les 5 usagers ayant répondu favorablement ont ainsi intégré la CCES.</p> <p>En ce qui concerne les régles sanitaires, nous travaillons en collaboration avec les services de la Métropole chargés de ces questions.</p> <p>Pour le puçage des bacs, 70% du parc est pucé (le puçage est déployé depuis 2010) . Pour les anciens bacs n'étant pas équipés de puce, les habitants concernés sont prévenus du remplacement de leur bac via un courrier déposé dans leur boîte aux lettres.</p> <p>L'enregistrement des données liées à la collecte (levée du bac, poids des déchets) est centralisée dans la base de données de la métropole. L'objectif à terme et de pouvoir restituer cette donnée aux habitants afin qu'ils puissent connaître leur production et agir sur la réduction des déchets. (à modérer compte tenu du ton de l'usager). Ces données n'auront pas vocation à facturation.</p> <p>La redevance spéciale s'adresse exclusivement aux professionnels. Elle s'applique en fonction de la quantité de déchets produite par le professionnel et est complémentaire par rapport à la TEOM. Elle n'apparaît donc pas sur la feuille d'impôt des particuliers.</p> <p>Concernant les déchets végétaux, le système actuel est effectivement parfaitement inéquitable dans le sens où seuls les rennais bénéficient du service de collecte des végétaux à domicile. Les habitants des 42 autres communes les apportent en déchèteries.</p> <p>Concernant la consigne du verre, la métropole oeuvre à l'accompagnement des acteurs pour structurer cette filière.</p>	<p>Interrogations sur le puçage des bacs</p> <p>Alerte sur les évolutions de fréquence de la collecte OMR (sanitaire)</p> <p>Interrogation sur l montant de la TEOM</p> <p>Contre le contrôle d'accès (pistage/puçage des bacs)</p> <p>Contre l'arrêt de la collecte des végétaux. Alerte sur les déplacements en voiture</p>
33	Web	18/01/2023 18:39	Provenance n°27	<p>Voici quelques remarques et suggestion</p> <p>fiche 7 : apporter une information précise avec des exemples précis sur tous les emballages non recyclables, ou compliqués à recyclés et, pour les mêmes produits contenus, donner des exemples d'emballages totalement recyclables. Ceci afin de permettre aux citoyens consommateurs de choisir ses produits en toute connaissance et, implicitement, boycotter les produits dont les emballages ne sont pas recyclables.</p> <p>Sur la consommation d'eau du robinet, au lieu de l'eau en bouteille, bien sûr (je le fais depuis toujours), mais RM et les services d'eau doivent être très clairs, transparents et précis sur les polluants analysés, non analysés, présents, les risques....</p> <p>Parfois, j'ai des doutes et je me demande si je fais bien de boire de l'eau du robinet, surtout quand j'entends les asso environnementales : perturbateurs endocriniens, microplastiques, pesticides, restes d'antibiotiques.... En tout cas, de nombreux amis ou membre de la famille achètent de l'eau en bouteille parce qu'ils doutent de la qualité réelle de l'eau du robinet et des performance des systèmes d'épuration et doute d'autant plus qu'on change les normes pour les mesures</p>	<p>Fiche 7 : A Rennes Métropole, la consigne pour les emballages est la suivante : "Tous les emballages se trient" et sur le centre de tri seuls 2% des emballages "triés" n'ont pas de date de filière dédiée.</p> <p>Il est noté que la communication sur le devenir des déchets est essentielle, l'évaluation de nos supports et outils de communication, menée sur un large panel d'habitants, l'a également confirmée</p>	<p>Apporter de l'information sur le devenir des déchets</p> <p>Promouvoir la conso responsable plutôt que le recyclage</p> <p>Promouvoir l'eau du robinet</p> <p>Consiles sur le compostage : mieux communiquer, faire évoluer les tailles de bacs</p> <p>Terme "jardinage à la parcelle" à revoir</p> <p>Accompagner les usagers : broyage à la tondeuse, ateliers zero déchets verts, diagnostics de jardins</p>
32	Web	18/01/2023 18:36	Provenance n°26	<p>Je suis seule, utilise un composteur et n'achète ni bouteille d'eau, ni de lait, ni de yaourts (achat des yaourts en pots en verre au marché et repris par le commerçant) donc très peu de poubelle et malgré cela je paie 240 euros. Des amis sont 3 dans leur maison paient 280 euros. Cherchez l'erreur. J'espère qu'avec les poubelles pucées, le calcul sera différent donc fonction du poids des poubelles. Le système de calcul actuel me révolte</p>	<p>La mise en place de la tarification incitative (c'est-à-dire que les habitants sont facturés en fonction de la quantité de déchets produits) n'est pas envisagée sur le mandat actuel par Rennes Métropole.</p> <p>Pour faire baisser la quantité de déchets produite par habitant, Rennes Métropole s'appuie sur les actions de prévention, communication et accompagnement des usagers.</p>	Favorable à la TI TEOM trop élevée
31	Web	17/01/2023 20:46	Provenance n°25	<p>Serait-il possible d'envisager un programme comme la Fumainerie à Bordeaux, qui explore la collecte et le compostage collectif des excréments humains, permettant ainsi aux habitant-e-s des villes de passer aux toilettes sèches ?</p> <p>Je suis partant depuis plusieurs années pour ne plus faire mes besoins dans de l'eau potable, mais je n'ai pas de jardin dans lequel gérer ça.</p>	<p>Les solutions de toilettes sèches peuvent être développées à l'échelle individuelle. Il n'est pas prévu d'explorer cette filière Rennes Métropole.</p> <p>La gestion des eaux usées et des matières fécales relèvent de la compétence assainissement et non de la compétence déchets.</p>	Propose une filière pour développer les toilettes sèches

Référence	Lieu	Date de publication	Adresse IP	Contribution	Commentaires & Réponses	Résumé
30	Web	15/01/2023 21:39	Provenance n°24	organiser une rencontre d'information sur le devenir des déchets, après le tri.	Le programme "Réduire nos déchets" prévoit des visites de sites et une sensibilisation des habitants sur le devenir des déchets. En 2024, avec la réouverture de l'usine d'incinération modernisée, un tout nouveau circuit de visites expliquera entre autre le devenir des déchets. D'ores et déjà, il est possible de visiter le centre de tri des emballages et Papier à Le Rheu (Paprec) pour connaître le devenir de ces déchets.	Conseille l'organisation de rencontres pour sensibiliser le devenir des déchets
29	Web	14/01/2023 19:16	Provenance n°23	Bonjour Je ne sais pas si c'est en lien avec la réduction des déchets Cependant je souhaitais faire une remarque concernant les endroits de dépôts volontaires (cartons ,papiers, verres) situés dans Rennes métropole Ne pourriez vous pas organiser ces lieux en y mettant tous les containers que ce soit verre déchets etc..au même endroit et non pas les séparer merci	Le maillage et la fréquence de collecte sont différents et il n'est pas toujours pertinent de les regrouper. Par ailleurs, la collectivité est souvent limitée dans ses projets d'implantation par l'espace disponible.	demande de regrouper les PAV de tous les flux
28	Web	13/01/2023 17:43	Provenance n°22	Remettre en place la consigne pour le verre avec des producteurs et partenaires volontaires. La récupération et le nettoyage peuvent être confiés à la feuille d'érable / la station, en mesure de procéder au nettoyage du verre.	La fiche 8 du programme "réduire nos déchets" prévoit le soutien aux acteurs structurants de la filière de la consigne	Favorable au développement de la consigne
27	Web	13/01/2023 11:22	Provenance n°21	Négocier avec les grandes surfaces pour supprimer les emballages plastiques, augmenter leur contribution financière au recyclage Imposer d'installer a proximité des chariots des containers pour mettre mes emballages Négocier la consigne des bouteilles en verre	Réglementairement, ce sont les entreprises, c'est-à-dire les personnes responsables de la mise sur le marché français de certains produits, qui sont responsables de l'ensemble du cycle de vie de ces produits, depuis leur conception jusqu'à leur fin de vie. Le dispositif des Responsabilités Élargies du Producteur (REP) est basé sur le principe « pollueur-payeur » : la REP transfère tout ou partie des coûts de gestion des déchets vers les producteurs. Pour s'acquitter de leurs obligations, les producteurs se regroupent selon leur « métier » et mettent en place des structures collectives à but non lucratif, appelées écoorganismes. Rennes Métropole traite avec les écoorganismes selon 2 modes : • Demande de soutien financier au tri des matériaux en fonction du tonnage valorisé par la collectivité ; • Demande de soutien opérationnel par la mise en place de la logistique de collecte du flux à valoriser. La loi anti-gaspillage pour une économie circulaire, dite loi AGEC, promulguée le 10 février 2020, transforme en profondeur le système d'organisation des filières REP. Aujourd'hui, l'objectif du dispositif REP n'est plus seulement de traiter les déchets, mais également de les prévenir. Les filières REP doivent désormais intervenir sur l'ensemble du cycle de vie des produits, notamment en favorisant l'écoconception et l'allongement de la durée de vie de ces produits, ainsi qu'en soutenant la réparation et le réemploi. À la douzaine de filières à REP existantes en France, la loi AGEC a prévu de créer, de 2021 à 2025, une dizaine de filières supplémentaires. Ces nouvelles REP permettront de développer, à l'échelle nationale, de nouvelles filières de recyclage (isolants, huisseries, verre plat, polystyrène, moquette, plastique dur (canalisations en PVC par exemple) ou plastique souple). La fiche 8 du programme "réduire nos déchets" prévoit le soutien aux acteurs structurants de la filière de la consigne	Favorable au développement de la consigne Actions à mener vers les grandes surfaces pour limiter les emballages
26	Web	13/01/2023 11:22	Provenance n°21	Négocier avec les grandes surfaces pour supprimer les emballages plastiques, augmenter leur contribution financière au recyclage Imposer d'installer a proximité des chariots des containers pour mettre mes emballages Négocier la consigne des bouteilles en verre	La fiche 8 du programme "réduire nos déchets" prévoit le soutien aux acteurs structurants de la filière de la consigne DOUBLON	conso responsable
25	Web	12/01/2023 19:53	Provenance n°20	J'habite en appartement (mais dans un immeuble trop petit pour avoir un composteur commun), et je consomme énormément de fruits et légumes ; et j'aimerais en composter les déchets. Seulement, il n'y a pas de composteur publique à moins de 10/15 minutes de chez moi, ce qui est trop, et donc je ne composte pas. Ainsi, j'apporte plusieurs idées : - j'ai vu sur la carte recensant les composteurs qu'il en existaient à proximité de chez moi, mais dans des immeubles auxquels je n'ai pas accès. Peut-être qu'avoir un badge de voisinage pourrait être une solution ? - outre cela, il y a quand même beaucoup d'espaces où un composteur publique pourrait être disposé (vers la gare, derrière le TNB, ...). Il pourrait être de bon ton de simplifier une demande de pose de composteur publique ; et peut-être même recenser les aires pour lesquelles aucun composteur n'est à proximité directe. Si besoin, je suis disponible pour plus d'explications, merci !	Une collecte des déchets alimentaires va être mise en place en 2023/2024 pour les immeubles dans les zones où des composteurs partagés ne peuvent être mis en place (pas d'espace vert) ou là où il n'y a pas d'habitants volontaires pour devenir référents (les aires étant autonomes au bout d'un an d'accompagnement par Rennes Métropole)	Demande de composteurs collectif sur espace public
24	Web	12/01/2023 13:51	Provenance n°19	il faudrait que les prix des produits ayant moins d'emballage et moins de plastique, ainsi que les recharges et le vrac soient moins élevés ; actuellement, c'est l'inverse et ça n'est pas du tout incitatif ; pour le verre, il faudrait vraiment des collectes pour que les contenants verre soient réutilisés plutôt que broyés et nécessiter de l'énergie pour les refabriquer... il faudrait une réelle ambition des commerçants pour qu'ils acceptent les contenants des particuliers en modifiant les tares de leurs balances... il faudrait plus de cendriers pour les mégots de cigarettes et plus de verbalisation pour les contrevenants ; il faut des actes forts ; il faudrait plus mutualiser les poubelles des maisons individuelles comme pour les logements collectifs afin de limiter les arrêts et les consommations de carburant des camions de ramassage des ordures.	La fiche 8 du programme "réduire nos déchets" prévoit le soutien aux acteurs structurants de la filière du vrac et de la consigne	Favorable au développement de la consigne et du vrac

Référence	Lieu	Date de publication	Adresse IP	Contribution	Commentaires & Réponses	Résumé
23	Web	09/01/2023 21:55	Provenance n°18	je souscris totalement à l'organisation d'un ramassage des coquillages, à la consigne des bouteilles en verre et à la démarche personnelle d'utiliser ses propres contenants pour les courses. Sur ce dernier point, il faudrait plus de coopération des commerçants et en particulier pour l'usage de la tare quand on leur propose une boîte pour la viande ou autre... il faudrait aussi se pencher sur la vente à emporter et ses boîtes à usage unique et faire de l'information sur les alternatives à l'emballage des cadeaux	La fiche 8 du programme "réduire nos déchets" prévoit le soutien aux acteurs structurants de la filière du vrac et de la consigne, ainsi que l'incitation des commerçants à rejoindre un label de commerçants engagés pour la transition écologique.	Favorable au développement de la consigne et du vrac Filière pour coquillages
22	Web	09/01/2023 20:43	Provenance n°17	Bonjour, Je pense qu'il serait intéressant d'avoir plus de composteurs en ville pour recycler les déchets verres ou une poubelle express pour les déchets organiques et une poubelle aussi dans les immeubles pour le verre comme dans certaines autres grandes villes	Une collecte des déchets alimentaires va être mise en place à Rennes en 2024 pour les zones où les composteurs individuels ou collectifs ne peuvent être mis en place.	Déploiement de composteurs
21	Web	05/01/2023 23:55	Provenance n°14	Je déplore la suppression de poubelles dans certains lieux publics. Certes il paraît civique de ramener ses déchets chez soi (comme on le fait en randonnée en montagne...), mais j'avais le réflexe de ramasser les sacs plastique qui trainaient sur les trottoirs pour les déposer dans la poubelle la plus proche, pensant faire un geste eco-citoyen. Je ne me vois pas les ramener chez moi...	Cette observation relève de la propreté urbaine; qui n'entre pas dans le champ de cette consultation. Elle sera transmise au service concerné. Les emballages peuvent être déposés dans le point d'apport volontaire le plus proche.	Remarque relevant de la propreté urbaine
20	Web	05/01/2023 23:48	Provenance n°14	Je suis tout à fait d'accord pour apporter ma contribution à la réduction des déchets, mais je pense que les distributeurs doivent aussi y contribuer. Dans certains pays, les grandes surfaces disposent de bacs où l'on peut directement déposer les emballages sans avoir à les ramener chez soi. Cette contrainte les inciterait très certainement à se retourner vers les fournisseurs pour diminuer à la source le volume des packagings.	La loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire prévoit des dispositions pour les industriels. Ces déchets ne relèvent pas du cadre des DMA pour lequel Rennes Métropole exerce la compétence mais nous transmettons votre remarque à nos collègues de la mission Economie Circulaire.	Remarque relevant du cadre national
19	Web	04/01/2023 18:16	Provenance n°16	Voici mes remarques: - J'appuie la contribution no 12 qui propose des bacs de récupération des coquilles (huitres, coquilles St Jacques...) pendant les marchés; en effet, celles-ci finissent dans la poubelle grise alors qu'elles pourraient être récupérées et valorisées différemment. - Pour le verre, je suis dubitatif: Son 1er pb c'est le poids, le 2ème c'est l'énergie. Le poids: Revenir à la consigne, pourquoi pas mais si c'est pour transporter des bouteilles en voiture à travers la ville... (pas très facile de transporter un gros casier à bouteilles à pied ou en vélo...) L'énergie: L'augmentation du coût de l'énergie a mis en évidence ce point qui était un peu oublié lorsqu'on présentait le recyclage du verre comme la solution idéale (recyclable à 100% à l'infini...), c'est qu'il nécessite une température de 1500° pour fondre... Pour l'instant, ce sont les artisans et les artistes du verre qui craignent pour leur avenir, les industriels je ne sais pas... mais nous devrions en entendre parler bientôt! - Actuellement la collecte des déchets verts se fait 1 fois toutes les 2 semaines à Rennes (c'est désigné par "Collecte en CO,5" dans les documents...); pour ma part, ça me suffit, je jette essentiellement les déchets de taille de haie (le reste je le disperse dans le jardin, je brûle le bois dans ma cheminée... tant que c'est possible); je n'ai pas trouvé de mention de la suppression de cette collecte dans les documents mais elle est évoquée dans la contribution no 15; je ne sais pas trop comment me passer de cette collecte, j'ai essayé de broyer avec un broyeur du commerce mais c'est très fastidieux et le résultat est décevant... j'y ai renoncé pour l'instant; je n'ai pas encore essayé les sites de broyage car il me faudrait une remorque... - En matière d'exemplarité, les multiples chantiers immobiliers sur Rennes et ses environs méritent un zéro pointé : les benues au pied des constructions regorgent de matériaux dont certains seraient certainement réutilisables, mais les artisans et les constructeurs vont au plus rapide: la benne... et je doute qu'il y ait du tri.	Concernant la récupération des coquilles d'huitres et autres coquillages, nous entendons votre remarque. Elle est d'autant plus pertinente que des filières existent notamment sur des collectivités littorales, notamment dans le cadre de partenariats avec les mareyeurs. Cependant la mise en place d'une telle filière sur notre territoire urbain n'est pas prioritaire du fait de la dispersion du gisement, de sa saisonnalité, des faibles volumes, de l'impossibilité de stocker les coquillages (odeurs) et de l'éloignement des filières de traitement. Toutefois, si un porteur de projet venait à émerger sur le territoire, Rennes Métropole serait attentif à ses propositions. En ce qui concerne les végétaux, ils sont utilisables dans le jardin et sont bénéfiques à son fonctionnement (rationalisation du besoin hydrique, développement de la faune). Les déchets de chantier de ne font pas partie du périmètre des déchets ménagers et assimilés. Toutefois, ces benues "en mélange" peuvent être amenées vers des centres de tri spécialisés dans la séparation des déchets du BTP (TRIVEL à Bourgbarré par exemple). De nouvelles obligations réglementaires devraient augmenter le réemploi, le recyclage et la valorisation des déchets sur les chantiers ou dans les centres de tri et traitement. C'est la mission économie circulaire qui travaille actuellement sur ces filières à l'échelle métropolitaine.	Filière pour coquillages Interrogation sur la consigne Interrogatif sur la suppression de la collecte des végétaux Alerte sur les déchets du BTP
18	Web	04/01/2023 16:11	Provenance n°15	J'ai cru comprendre que le compostage allait devenir obligatoire au 1er janvier 2024. J'habite en appartement, dans un HLM et je ne comprends pas pourquoi ma commune ne met pas à disposition des bacs de compostage collectif.	La loi exige le tri à la source des biodéchets. A partir de 2024, Rennes métropole mettra à disposition de chaque habitant, en fonction de son habitat, une solution pour effectuer ce tri à la source : composteur individuel, composteur collectif ou collecte spécifique des déchets alimentaires .	Demande de site de compostage collectif
17	Web	30/12/2022 18:15	Provenance n°14	Vous souhaitez prendre des mesures incitatives pour que les habitants et collectivités de la Métropole réduisent leurs volumes de déchets (carte Korrigo, puces ?), mais ne craignez vous pas en faisant cela, de pousser certains à sortir de la légalité en recourant à des décharges sauvages ou des incinérations d'ordures. Dans ce cas le remède risque d'être pire que le mal.	La mise en place du contrôle d'accès en déchèterie peut effectivement donner lieu à quelques incivilités. Elle restera cependant à la marge, d'après le retour d'expérience des collectivités ayant franchi le pas. Concernant le puçage des bacs, il n'a pas vocation à facturation individuelle, les incivilités n'ont donc pas lieu d'être.	Alerte sur le risque de dépôts sauvages
16	Web	30/12/2022 18:05	Provenance n°14	Je suis tout à fait d'accord pour la réduction de la consommation de produits emballés et pour l'achat de produits de proximité en vrac. Je ne comprends absolument pas pourquoi, dans mon quartier du Gast, on a doublé la superficie de l'Intermarché, pendant que l'on réduisait sensiblement celle du marché hebdomadaire.	La fiche 8 du programme "réduire nos déchets" prévoit le soutien aux acteurs structurants de la filière du vrac.	Favorable au développement du vrac
15	Web	30/12/2022 17:58	Provenance n°14	La suppression de la collecte des déchets verts est une décision anti-écologique. Il est inenvisageable pour moi d'aller porter en déchèterie mes déchets verts et encore moins de tous composter. Je souhaite que mes déchets verts seront correctement valorisés par des professionnels et éventuellement pour produire du bio-méthane. Si la collecte des déchets verts s'arrête, quelle est la solution pour moi : - abattre mon châtaignier peut-être centenaire - remplacer ma haie par une palissade en plastique - gravillonner mon jardin Quand au terme mystérieux de "jardinage à la parcelle" Google ne trouve qu'une citation sur... le site de Rennes Métropole :(L'objectif de l'évolution du service de collecte des végétaux n'est pas de pousser les habitants à utiliser leur voiture pour apporter les végétaux en déchèterie, mais de les accompagner à utiliser leur végétaux comme une ressource pour leur jardin, sur le principe du "jardin zéro déchet". Une adaptation des services et des modalités d'accompagnement sont prévus et seront détaillés en amont de l'évolution du service de collecte des végétaux. La plupart des végétaux sont utilisables dans le jardin et sont bénéfiques à son fonctionnement (rationalisation du besoin hydrique, développement de la faune). Nous intégrons votre observation sur le terme "jardinage à la parcelle". Il est remplacé par "jardin zéro déchets" dans le document finalisé.	Contre l'arrêt de la collecte des végétaux

Référence	Lieu	Date de publication	Adresse IP	Contribution	Commentaires & Réponses	Résumé
14	Web	30/12/2022 13:49	Provenance n°13	Depuis plusieurs années, nous avons considérablement réduit nos déchets grâce à des achats en vrac ou sans contenant, au refus systématique des sacs ENCORE proposés (on vient avec nos sacs), au tri sélectif et au compost (nous avons un petit jardin). Mais je m'interroge ici sur 2 points : -le risque que les taxes liées au ramassage des ordures soient prochainement basées sur le poids des poubelles. Car j'ai connu ça dans une autre région et c'était problématique (les gens jettent leurs sacs d'ordures dans la nature ou dans les poubelles des voisins !!! Cela entraîne de la pollution dans la nature et des troubles du voisinage...) -Est-il vrai que les artisans vivant à Rennes ont le droit à de grosses poubelles (parfois 2 l) pour y jeter leurs déchets professionnels (au lieu de trier et d'aller en déchetterie) ? Moi je sors ma poubelle ménagère quasi vide et mon voisin sort ses 2 poubelles pleines de déchets de son travail...	La tarification incitative (c'est-à-dire le fait de facturer en fonction de la quantité de déchets produits) n'est pas envisagée durant le mandat actuel à Rennes Métropole. Les artisans payent en plus de la TEOM la redevance spéciale que la collecte et le traitement de ce surplus de déchet ne soit pas porté par les usagers. Pour avoir de précisions sur la redevance spéciale, vous pouvez consulter notre rapport annuel 2021 en ligne (sur le site de Rennes Métropole)	Contre la tarification incitative, risque de dépôts sauvages Question sur la RS pour les artisans
13	Web	30/12/2022 13:42	Provenance n°12	Bonjour, je vois beaucoup de mes proches acheter des cartons neufs en vue d'un déménagement. Je trouve qu'il faudrait (au moins à Rennes) un lieu connu de dépôt (par les particuliers comme les professionnels, par les déchetteries de la ville) et de récupération gratuite (pour les particuliers) de petits ou moyens cartons utiles pour les déménagements. Cordialement.	L'accès des usagers aux flux triés en déchèterie par exemple pour favoriser le réemploi est réintégré régulièrement mais il vient s'opposer au risque de chiffonnage qui lui est totalement proscrit. Aujourd'hui, seule les grandes plateformes d'échanges (donnons.org, leboncoin.fr, ...) permette de réguler ces échanges à une échelle de gestion individuelle.	Demande une organisation pour le réemploi des cartons
12	Web	30/12/2022 11:31	Provenance n°11	Je me déssole de mettre dans ma poubelle grise (les inertes) des coquilles (huîtres, coquilles St Jacques...). Mais qu'en faire ? Une solution serait de mettre des bacs de récupération des coquillages pendant les marchés. Ainsi les agents qui nettoient le marché lorsque celui-ci est fini pourraient récolter ces coquilles pour leur donner une deuxième vie.	Il n'est pas prévu de collecte des coquillages à Rennes Métropole. Cf réponse question 19	Filière pour coquillages
11	Web	29/12/2022 09:42	Provenance n°10	Je ne comprends pas pourquoi vous lancez une consultation sur la réduction des déchets alors que vous avez déjà pris la décision de réduire de moitié le passage des ordures ménagères en octobre 2024. Nous avons déjà reçu les nouveaux bacs identiques aux précédents. Comme d'habitude vous décidez et ensuite vous faites semblant de consulter la population ...	Le périmètre de la consultation ne porte pas sur la fréquence de ramassage des ordures ménagères mais sur les actions de préventions envisagées pour réduire la quantité de déchets produits. Par contre, l'aménagement du schéma de collecte est un des axes inscrit au schéma stratégique 2030, schéma ayant fait l'objet d'une vaste consultation sur 2021 auprès notamment : - d'un comité d'usagers : constitué de 43 membres, particuliers et professionnels usagers du service déchets de Rennes Métropole, tirés au sort et panélisés, en veillant à respecter la parité des genres et l'équilibre du type d'habitat (habitat vertical, bourg, lotissement, rural), des classes d'âges, des catégories socio-professionnelles et de la répartition géographique sur l'ensemble du territoire. Aux 37 usagers particuliers issus du tirage au sort se sont ajoutés 6 professionnels, directement sollicités en raison de leur intérêt pour les questions de déchets. Le comité des usagers était invité à mobiliser son expertise d'usage pour proposer les meilleures modalités de mise en oeuvre des actions et services envisagés pour la future politique déchets du territoire et permettre leur appropriation par tous. - du grand public : concertation via une démarche en direction du grand public, « Nos déchets en 2030 ». Un questionnaire en ligne a été mis à disposition des internautes sur le site de la Ville de Rennes du 21 juin au 21 novembre. Il a permis de collecter plus de 700 réponses d'usagers des services déchets de la métropole. Ce questionnaire a également été mis à disposition dans les déchèteries, permettant d'obtenir plus de 500 réponses. Par ailleurs, les médiateurs déchets de Rennes Métropole ont été formés à la technique des « porteurs de parole ». Ils ont pu collecter plus de 300 témoignages et propositions, de septembre à novembre, lors de 42 événements, dans l'espace public et dans les déchèteries.	Réaction sur la collecte C0,5
10	Web	26/12/2022 21:23	Provenance n°9	Pourquoi la taxe des ordures ménagères est calculée sur la valeur locative de votre logement et non sur la quantité d'ordures déposées. Une personne seule va mettre moins de déchets qu'une famille de quatre personnes ?	C'est la loi pour le calcul de la TEOM. Comme indiqué à la réponse à la question 35, Rennes Métropole travaille sur d'autres pistes afin de faire évoluer le mode de financement du service.	Favorable à la Tarification incitative
9	Web	23/12/2022 15:27	Provenance n°8	Bonjour, Beaucoup de textiles traînent dans les ordures ménagères, pourquoi ne pas développer au bon niveau le nombre de points pour la collecte...bornes Le Relais par exemple, il n'y en a pas assez sur le territoire.	Il est effectivement prévu un déploiement complémentaire de bornes "Le Relais" sur le territoire. L'implantation de nouvelles bornes relève d'une entente entre la commune concernée et Le Relais. Nous incitons ces acteurs à communiquer et s'entendre notamment pour densifier et combler les "zones blanches". Effectivement, aujourd'hui nous retrouvons davantage de vêtements dans les poubelles que dans les bornes, nous le déplorons. L'installation de tri Le Relais située à Acigné devrait bientôt être agrandie et permettre d'être plus volontaire sur la collecte.	Développement des bornes Le Relais
8	Web	23/12/2022 12:01	Provenance n°7	1) surtout ne pas supprimer le ramassage des déchets verts car cela entraînerait l'obligation de posséder un véhicule et favoriserait les allées et venues à la déchetterie (pollution plus consommation de carburant) 2) Attention à l'obligation d'un compost car celui-ci entraîne la présence de nuisibles souris et rats (problème connu dans le quartier). 3) Agir auprès des vendeurs de toutes sortes afin de réduire les emballages.	L'objectif de l'évolution du service de collecte des végétaux n'est pas de pousser les habitants à utiliser leur voiture pour apporter les végétaux en déchèterie, mais de les accompagner à utiliser leur végétaux comme une ressource pour leur jardin, sur le principe du "jardin zéro déchet". Une multitude de foyers réutilisent déjà leurs végétaux sur leur jardin et ainsi ont par exemple moins besoin d'arroser grâce au paillage. Une adaptation des services et des modalités d'accompagnement sont prévus et seront détaillés en amont de l'évolution du service de collecte des végétaux. Sur la réduction des emballages, Rennes Métropole prévoit le soutien à l'émergence de filières de consigne pour réemploi, ainsi que le déploiement du vrac.	Contre la suppression de la collecte des végétaux Alerte sur les nuisibles liés au compostage Emballages : agis sur les revendeurs
7	Web	23/12/2022 09:17	Provenance n°6	Il faudrait des déchetteries mobiles en plus grand nombre. La carte Korrigo ne devrait pas être obligatoire pour se rendre à la déchetterie. Un pass par famille rennais devrait suffire, comme dans la plupart des villes.	L'évolution de la déchèterie mobile sera étudiée en 2023, pour permettre de répondre aux besoins. Le service devrait être doublé dès le 01/01/2024. La Carte korrigo est la carte choisie par Rennes Métropole pour l'ensemble de ses services, dans un souci de rationalisation et de simplification des services.	Augmentation des déchèteries mobiles Contre la carte Korrigo pour le contrôle d'accès
6	Web	20/12/2022 19:55	Provenance n°5	Bonjour, est ce possible de mettre à disposition des fontaines à eau dans l'espace public comme au Canada ou aux Etats Unis ? Elles permettent de boire immédiatement, ou bien de remplir sa gourde.	Cela ne relève pas de la compétence déchets de Rennes Métropole mais nous transmettons votre remarque à Eaux du Bassin Rennais.	Développement de points d'eau

Référence	Lieu	Date de publication	Adresse IP	Contribution	Commentaires & Réponses	Résumé
5	Web	20/12/2022 19:53	Provenance n°5	Bonjour, Inciter, montrer l'exemple, c'est bien. Mais je crois, qu'il faut passer à la vitesse supérieure, et empêcher le plus possible la vente de fast fashion, de produits suremballés sur notre territoire. Certains commerçant.e.s n'incitent pas à venir avec ses contenants, proposent systématiquement un emballage carton, accompagné par un emballage papier pour le transport. Les petites bouteilles d'eau sont encore trop souvent proposées/ vendues : pourquoi ne pas proposer un robinet d'eau dans les commerces pour remplir sa gourde ? des fontaines à eau dans l'espace public pour boire comme au Canada ou aux Etats Unis ? je crois qu'il faut surtout travailler avec les grandes surfaces et les commercant.e.s de notre territoire pour proposer du Zéro Déchet.	Les commerçants ont désormais l'obligation d'accepter les contenants (Loi Anti Gaspillage et Economie Circulaire) Il est prévu dans le PLPDMA de favoriser l'émergence d'un système de consigne sur le territoire Le travail auprès des professionnels relève du service Economie Circulaire.	Arrêter la fast fashion Inciter les commerçants à limiter les emballages
4	Web	20/12/2022 17:07	Provenance n°4	Je souhaiterais pouvoir rapporter facilement mes bouteilles en verre afin qu'elles puissent être réutilisées. Il me semble totalement aberrant de les jeter dans un bac à verre pour qu'elles soient détruites, transportées, fondues, puis refabriquées alors que la consigne de nos parents a fonctionné pendant des décennies. Des points de retour sur l'espace public seraient-ils imaginables sur la métropole ?	Il est effectivement prévu dans le PLPDMA de favoriser l'émergence d'un système de consigne sur le territoire. La mission Economie Circulaire de Rennes Métropole a pris part à la SCIC Distro afin d'aider à la structuration de cette filière sur le territoire.	Développement de la consigne
3	Web	19/12/2022 17:13	Provenance n°3	Je souhaite davantage de poubelles enterrées dans le centre-ville (place de la république ou rue Jean Jaurès) pour désengorger les poubelles et améliorer le tri sélectif. Une poubelle pour le compost dans la rue aussi. Merci		Tri sélectif pour les poubelles de rue "composts de rue"
2	Web	17/12/2022 18:43	Provenance n°2	Créer dans chaque ville, massifier, le nombre de recyclerie, fripe, boîte à don et autres. Nous avons une association qui s'occupait d'une boîte à don, mais elle a brûlé et n'a toujours pas été reconstruite faute de bénévoles. Cela fonctionnait très bien et chaque vêtement ou objet que j'y ai mis été repris en moins d'une semaine. J'ai de vieux vêtements dont je me suis lassé ou qui ne me vont plus trop, non abîmés et parfaitement mettables, ainsi que des objets en très bon état et j'attends de les déposer pour réutilisation afin de ne pas les jeter en déchèterie et à la poubelle. Il faudrait que chaque habitant puisse trouver une borne/étagère à pied dans sa ville. Il faut que ce soit accessible 24/24 7/7 afin de déposer de façon anonyme. Pouvoir déposer ce que l'on souhaite sans être jugé mais aussi pour que ce soit accessible sur son chemin en allant au sport, loisir, travail etc. => Que ce soit un réflexe du quotidien comme en allant déposer ses autres déchets et non pas à prévoir (c'est le souci des déchetteries)	Comme vous l'indiquez dans votre contribution, la mise en place de boîtes à don nécessite un portage citoyen afin d'en réguler l'usage. Cet élément pourra être intégré dans les réflexions qui seront menées sur l'émergence des "repair-quartier" (cf. fin de 10 du programme)	Développement des boîtes à dons
1	Web	15/12/2022 21:01	Provenance n°1	Bonjour, Nous avons diminué nos déchets à la maison de manière assez forte en passant au fait maison : yaourts, sodas ou encore gateaux, tout est désormais maison et sans emballage jetable. Le temps investi est largement rentabilisé en qualité nutritionnelle et en limitation des déchets. Une bonne idée pour le quotidien !	La consommation responsable est un levier majeur du programme "réduire nos déchets"	conso responsable